

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VENDREDI 7 FEVRIER 2020- 19 h 00
Salle polyvalente- Rue de la Mairie
77560 AUGERS-EN-BRIE

ORDRE DU JOUR

- I. Appel des conseillers communautaires.**
- II. Désignation du secrétaire de séance.**
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.**
- IV. Délibérations :**
 - 1) Budget Principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.
 - 2) Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2020.
 - 3) Subventions 2020 et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations.
 - 4) Budget annexe du S.P.A.N.C - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.
 - 5) Budget annexe du S.P.A.N.C - Vote du Budget Primitif 2020.
 - 6) Budget annexe du lotissement - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.
 - 7) Budget annexe du lotissement - Vote du Budget Primitif 2020.
 - 8) Budget annexe du centre aquatique - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.
 - 9) Budget annexe du centre aquatique - Vote du Budget Primitif 2020.
 - 10) Vente d'un terrain de 2000 m² sur la Plaine de Villiers-Saint-Georges.
 - 11) Vente d'un terrain de 714 m² sur la Plaine de Villiers-Saint-Georges.
 - 12) Vote d'une participation exceptionnelle en faveur de la Mission Locale du Provinois.
 - 13) Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Commune libre de la Ville Haute » pour l'organisation des 50 ans de la fête de la moisson.
 - 14) Autorisation au Président pour signer la convention de partenariat avec ACT'ART dans le cadre de la mise en œuvre d'une résidence d'artistes sur le territoire.
 - 15) Vote de subventions en faveur de projets pédagogiques : école de Sainte-Colombe et école de Bannost-Villegagnon.
 - 16) Autorisation au Président pour signer la convention unique relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

- 17) Autorisation au Président pour signer la convention d'exploitation d'une ligne touristique entre la Ville Basse et la Ville Haute de Provins.
- 18) Autorisation au Président pour signer l'avenant à la convention de partenariat avec Initiative Melun Val de Seine.
- 19) Taxe de séjour : Modification de la facturation et des reversements.

QUESTIONS DIVERSES.